

RAPPORT D'ACTIVITE 2019



Centre Educatif Marcel Rozard
Foyer du Chemin Neuf

INTRODUCTION

L'année 2019 est à considérer comme la première année pleine de CPOM en termes d'effectifs de jeunes accueillis et de stabilisation des mouvements en personnels en lien avec la restructuration opérée par l'AHSSEA.

Nous avons réalisé en 2019 au Centre Educatif Marcel Rozard et son Antenne de Gray :

- **15757** journées à l'Internat dont **908 en MNA** et **175 en ORD 2-2-45**
- **8473** journées en PEAD
- **1557** journées en Service de Suite

Nous avons suivi **109 jeunes** au cours de l'année 2019 et avons réalisé **53 admissions** pour **44 sorties**.

- **76 jeunes étaient présents le 31 Décembre 2019** selon une répartition des prises en charge qui se décompose comme suit :

- **68.55%** à l'internat
- **25.55%** au PEAD
- **5.9%** au Service de Suite

Le placement comme séparation physique n'est plus la seule réponse à apporter aux situations rencontrées et même si nous avons pu préserver des hébergements différenciés dans nos dispositifs et développer le PEAD, notre expérience autour de l'accueil des adolescents montre la nécessité de penser différemment l'exercice de nos missions.

Nous avons à prendre en charge, à accompagner, en grande majorité, des adolescents, qui ont connu plusieurs types de prises en charge, que ce soit en famille d'accueil, dans d'autres établissements voire en secteur psychiatrique. Ces adolescents sont, pour la plupart, peu réceptifs à un accueil classique en internat, et vouloir les contenir dans les murs de l'institution relève souvent du défi, amène des phénomènes de violence et d'attaque du cadre de placement, préjudiciable à l'adolescent lui-même et à l'équipe chargée de l'aider.

L'historique de l'accueil des adolescents au sein du Pôle hébergement, nous montre la nécessité d'avoir un dispositif adaptable en permanence:

- entre l'accueil d'urgence et l'orientation rapide.
- l'accueil à moyen et long terme auprès d'adolescents inscrits à minima dans un projet.
- l'accueil d'adolescent en grosses difficultés, orientés au CEMR en « bout de chaîne », et qui nécessite du temps, des moyens humains et des compétences pour les prendre en charge.

Ces expérimentations ont permis de mesurer la nécessité d'accompagner certains adolescents confiés, autrement :

- Selon des techniques d'interventions de type séquentielle par exemple avec un lieu d'accueil minimal (tiers), dans le cadre d'un PEAD ou en construisant un parcours coordonné entre plusieurs acteurs du champ du sanitaire ou du médico-social.
- En accueillant également un public pris en charge en journée dans des établissements du médico-social.

Ainsi, le poids de l'institution est moins prégnant en utilisant des familles relais, des lieux de vie sur des temps courts etc. ... il s'agit de partir de là où en est le jeune, même si celui-ci ne demande que « le gîte et le couvert », de garder et de travailler ce « lien » même fragile, qui va faire fil rouge dans l'évolution des situations.

Dans ce sens, le pôle Hébergement a réalisé depuis 2010 un important travail de réflexion pour répondre au mieux aux besoins des adolescents accueillis avec l'ambition avouée de construire, en lien avec le service A.S.E, la PJJ et les partenaires concernés, des réponses qui puissent «faire cadre» pour permettre un réel travail éducatif (voir thérapeutique) avec les adolescent(e)s les plus en difficulté.

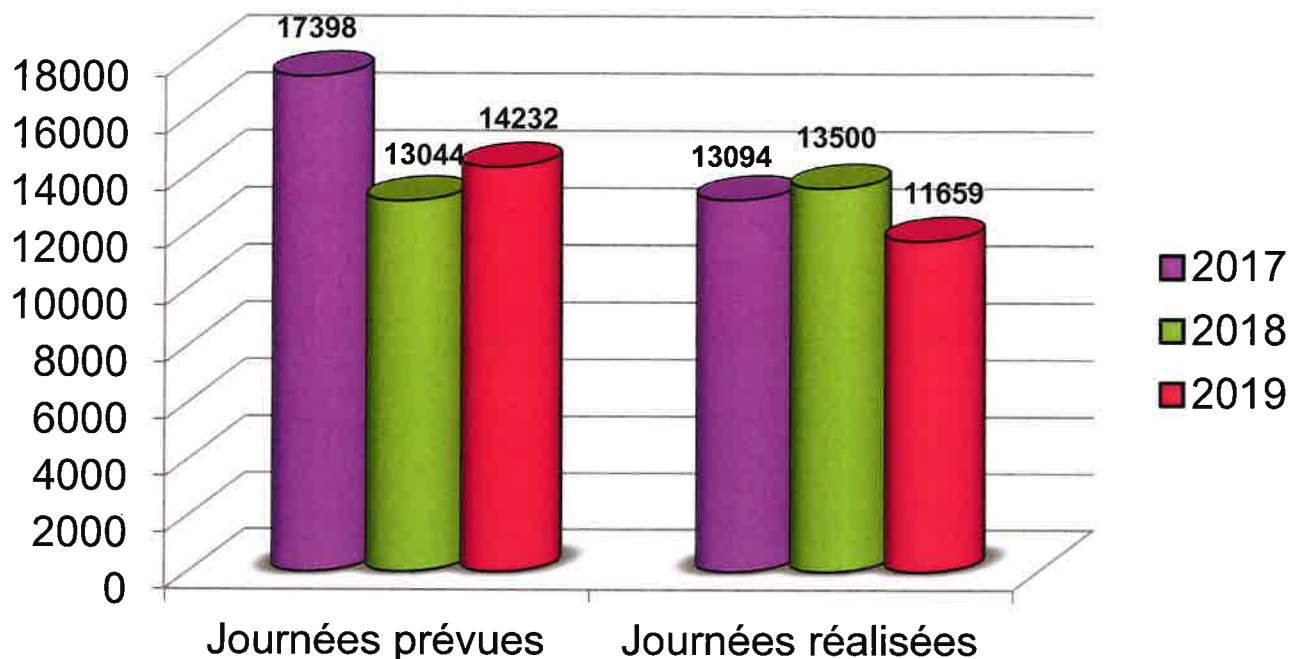
Les attitudes, l'organisation de l'espace et du temps, le contenu, le déroulement des activités, l'accueil de la vie fantasmatique doit étroitement tenir compte des capacités affectives, cognitives, socio-morales et corporelles de chaque enfant.

Pour cela, il est important de créer les conditions d'accueil, d'écoute, d'acceptation, de sécurité qui donneront à l'être humain en détresse la chance de ressentir un bien être intérieur, la possibilité de s'exprimer avec d'autres, et la capacité d'utiliser l'environnement pour construire son identité.

Nous sommes au travail dans ce sens et après un diagnostic réalisé par un cabinet extérieur et présenté à notre Conseil d'Administration nous nous attelons à la réécriture de notre Projet d'Etablissement, en nous appuyons sur les données suivantes que nous vous présentons.



ACTIVITES ET RESULTATS BUDGETAIRES DU CEMR



- Nous avons réalisé en 2019:

- **9524** journées à l'internat dont **908** en MNA et **175** en ORD 2-2-45

- **8190** journées en PEAD

- **1336** journées en Service de Suite

- Nous avons suivi **76 jeunes** au cours de l'année 2019 et avons réalisé **40 admissions** pour **34 sorties**.

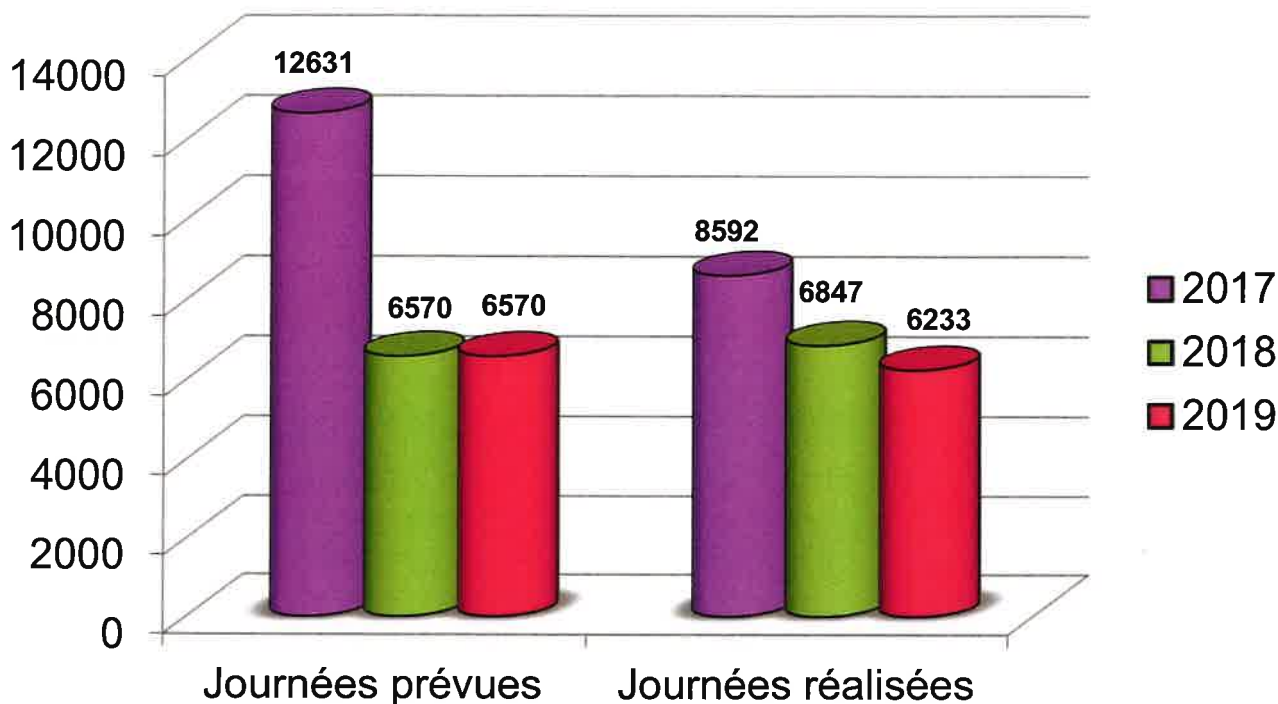
- **59 jeunes** étaient présents le **31 Décembre 2019** au Centre Educatif Marcel Rozard selon une répartition des prises en charge qui se décompose comme suit:

- **47.4%** à l'internat

- **45.8%** au PEAD

- **6.8%** au Service de Suite

ACTIVITES ET RESULTATS BUDGETAIRES DU FCN



● Nous avons réalisé en 2019:

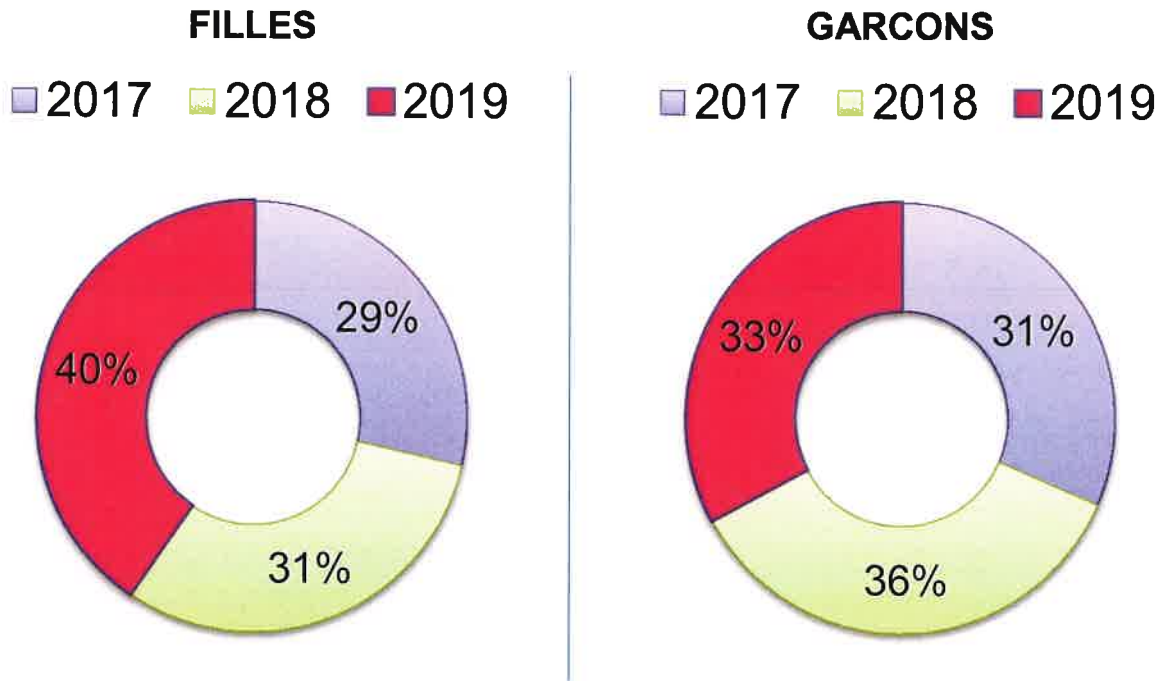
- **6233** journées à l'internat
- **283** journées en PEAD
- **221** journées en Service de Suite

● Nous avons suivi **33 jeunes** au cours de l'année 2019 et avons réalisé **13 admissions** pour **10 sorties**.

● **17 jeunes** étaient présents le **31 Décembre 2019** au Foyer du Chemin Neuf selon une répartition des prises en charge qui se décompose comme suit:

- **89.7%** à l'internat
- **5.3%** au PEAD
- **5%** au Service de Suite

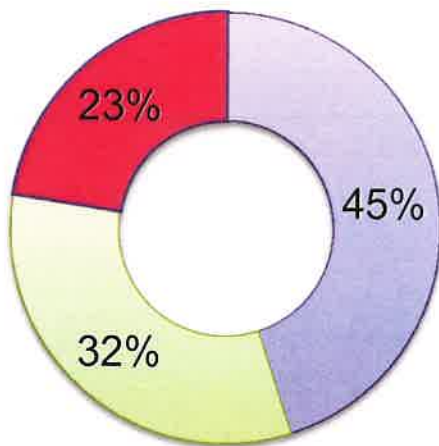
LES JEUNES ADMIS AU CEMR



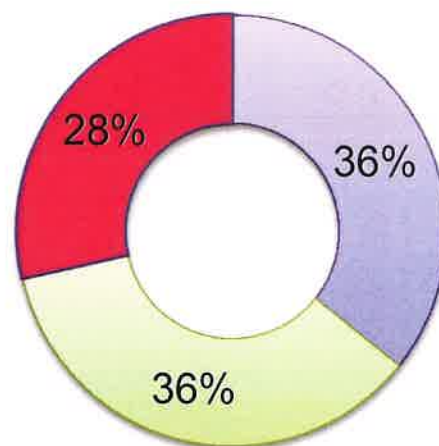
- **En 2019, 24 jeunes garçons et 16 jeunes filles ont été accueillis.**
- A la différence de l'année 2018, nous pouvons noter une hausse des admissions de jeunes filles, puis une légère évolution à la baisse pour les admissions de jeunes garçons.

LES JEUNES ADMIS AU FCN

FILLES
■ 2017 ■ 2018 ■ 2019



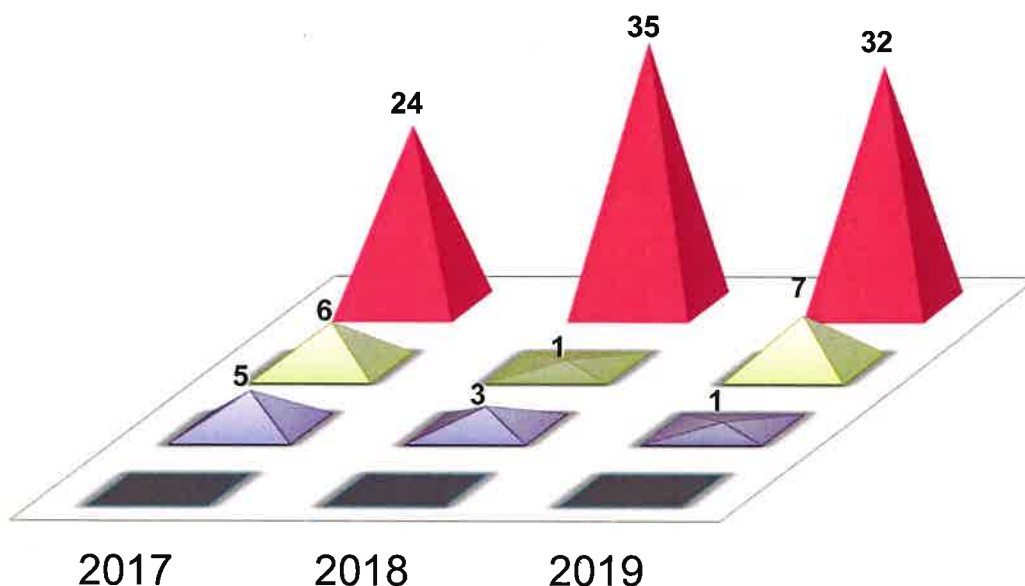
GARCONS
■ 2017 ■ 2018 ■ 2019



- **En 2019, 4 jeunes garçons et 9 jeunes filles ont été accueillis.**
- Nous pouvons noter une diminution des admissions tant chez les jeunes filles que chez les jeunes garçons.

PROVENANCE GEOGRAPHIQUE DES JEUNES ADMIS AU CEMR

■ Autres Départements ■ Belfort ■ Doubs ■ Haute-Saône

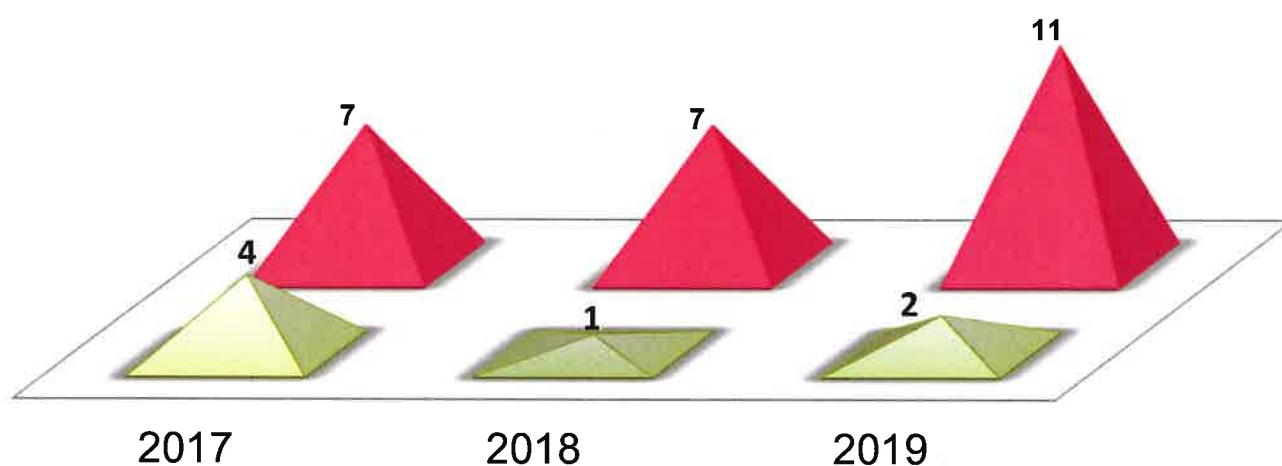


- Nous notons une **constance** des admissions des jeunes sur le département de la **Haute-Saône** avec 32 admissions en 2019.
- Nous constatons une **augmentation** des admissions sur le département du **Doubs**, avec 7 admissions en 2019 contre 1 en 2018.
- Enfin, une **diminution** du nombre d'admissions des jeunes en provenance du **Territoire de Belfort**. En effet, 1 admission en 2019 contre 5 en 2017 et 3 en 2018.

PROVENANCE GEOGRAPHIQUE DES JEUNES ADMIS AU FCN

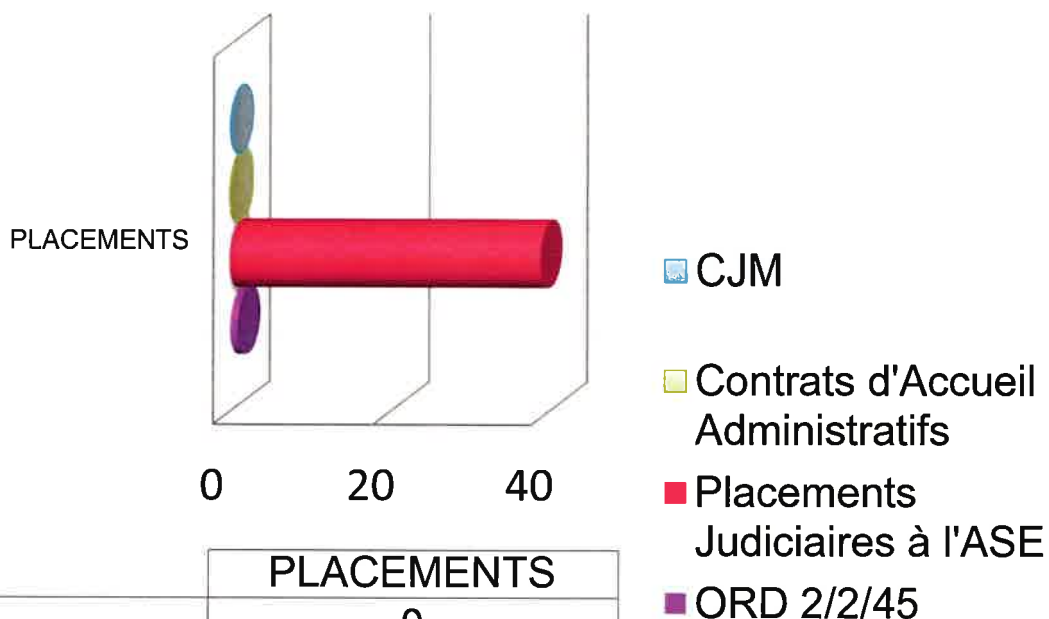
■ Autres Départements

■ Haute-Saône



- Nous notons une **évolution positive** des admissions des jeunes sur le département de la **Haute-Saône** avec 11 admissions en 2019.
- Comme les années précédentes, les admissions en provenance d'autres départements restent à la marge en 2019.

PROVENANCE ADMINISTRATIVE DES JEUNES ADMIS AU CEMR

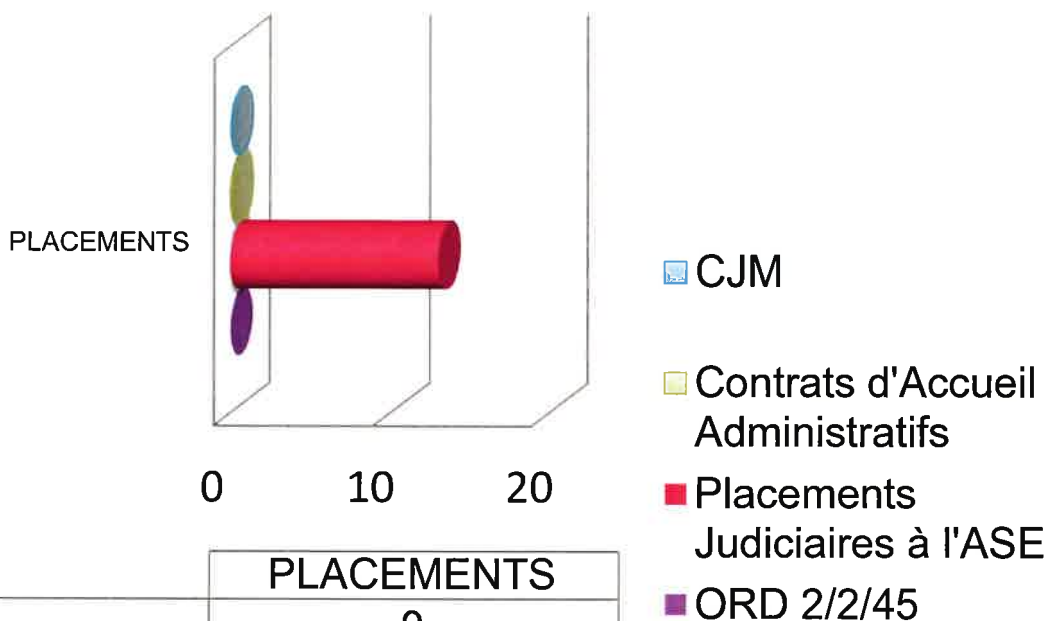


	PLACEMENTS
CJM	0
Contrats d'Accueil Administratifs	0
Placements Judiciaires à l'ASE	39
ORD 2/2/45	1

Nous observons en 2019, que 97.5% des jeunes admis font l'objet d'un placement judiciaire à l'ASE.

1 placement relevant de l'ordonnance 2.2.45 en 2019.

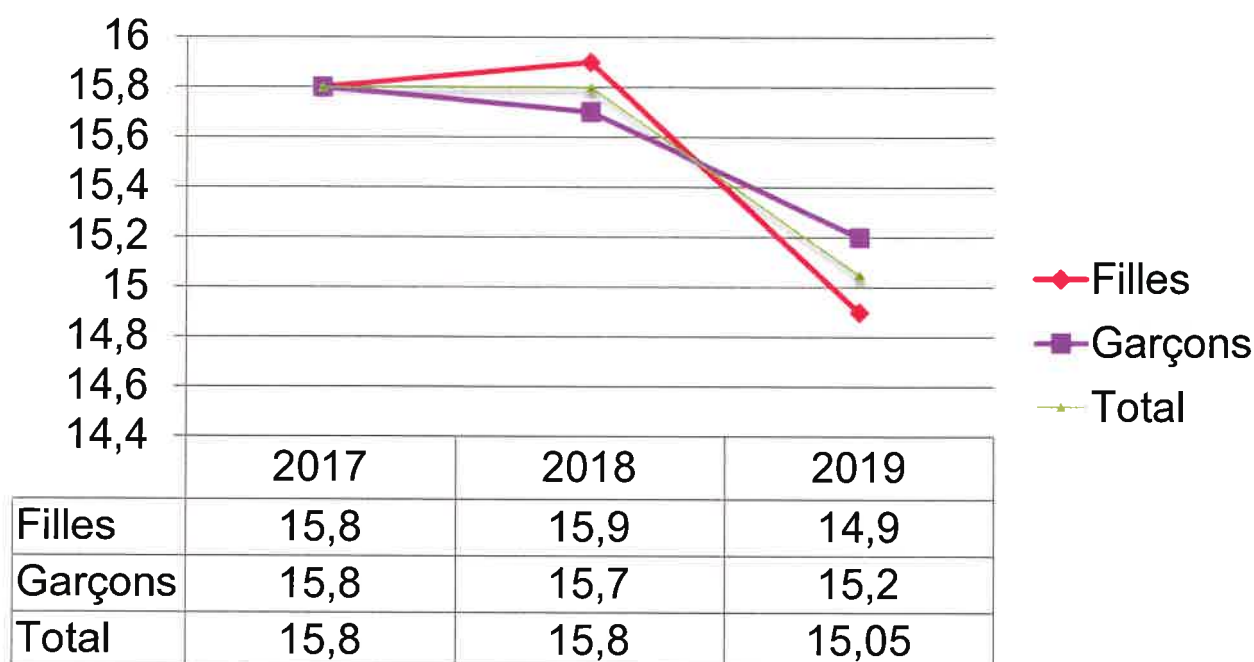
PROVENANCE ADMINISTRATIVE DES JEUNES ADMIS AU FCN



	PLACEMENTS
■ CJM	0
■ Contrats d'Accueil Administratifs	0
■ Placements Judiciaires à l'ASE	13
■ ORD 2/2/45	0

Nous observons en 2019, que l'ensemble des jeunes admis font l'objet d'un placement judiciaire à l'ASE.

MOYENNE D'AGE A LEUR ARRIVEE AU CEMR

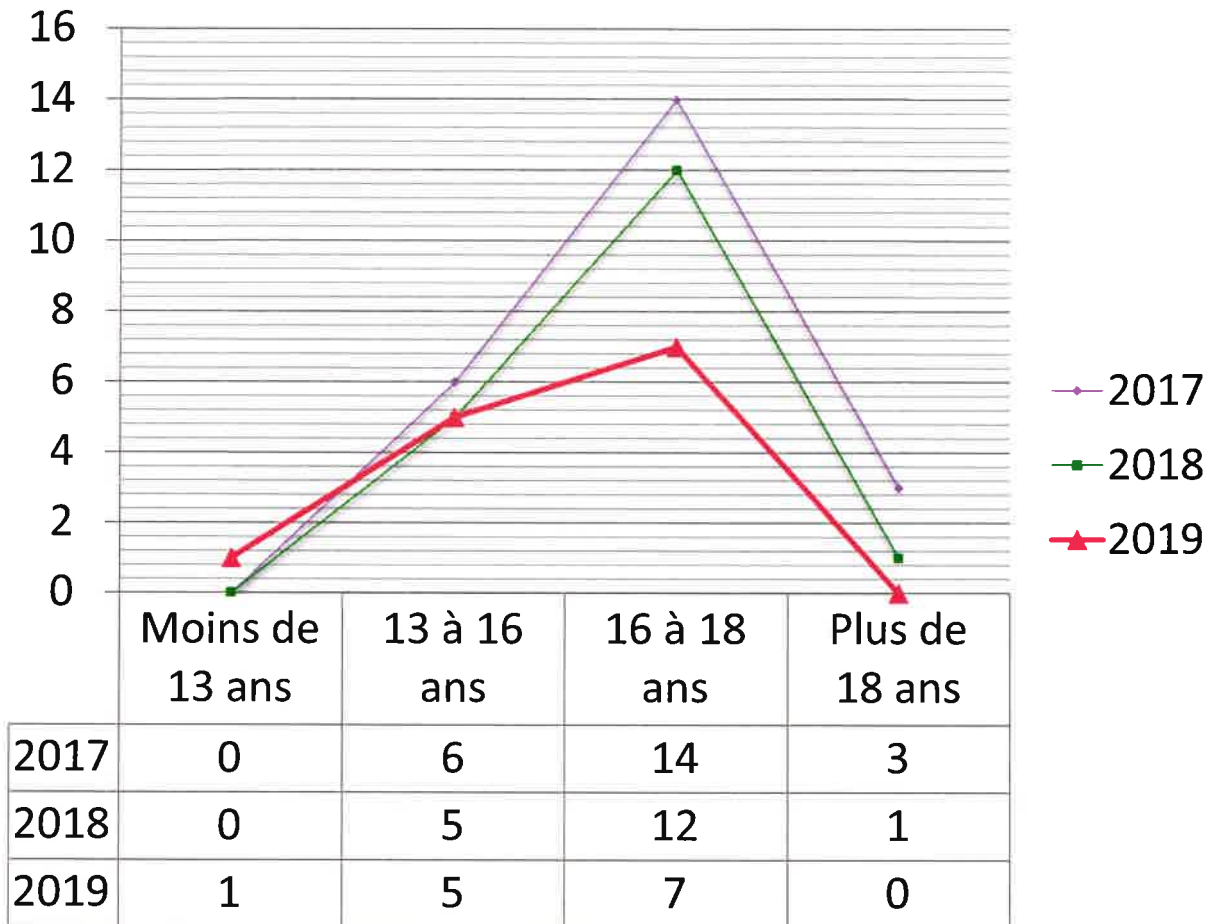


En 2019, nous observons une diminution de l'âge moyen des jeunes admis, tant pour les jeunes filles que les jeunes garçons.

La majorité des adolescents a entre 14 ans ½ et 17 ans lors de leur arrivée au sein de l'établissement. **42% des jeunes admis ont moins de 15 ans**, contre 28% en 2018.

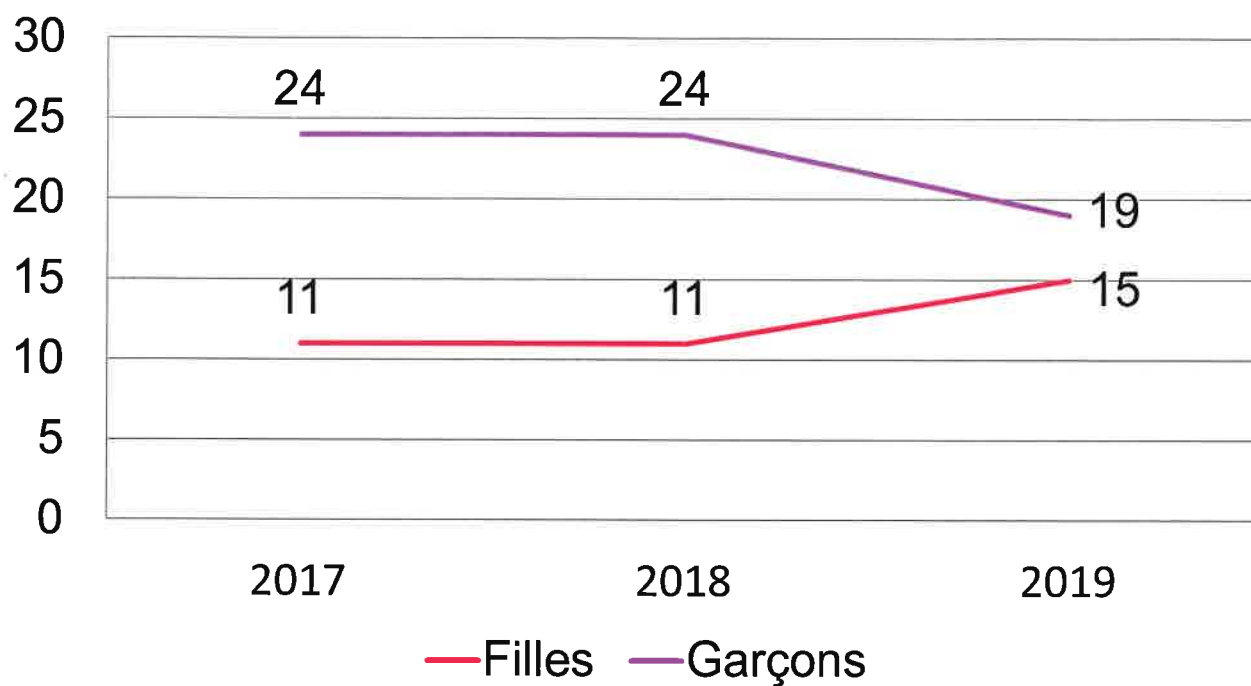
Remarque : en 2019, **3 jeunes enfants âgés de 10 ans à 11ans ½.**

MOYENNE D'AGE A LEUR ARRIVEE AU FCN



● En 2019, l'âge moyen des jeunes admis au FCN est de 15 ans et 7 mois. On observe un âge moyen de 15 ans et 3 mois pour les jeunes filles et 16 ans et 5 mois pour les garçons. Le plus jeune arrivé en 2019 avait 11 ans et 8 mois.

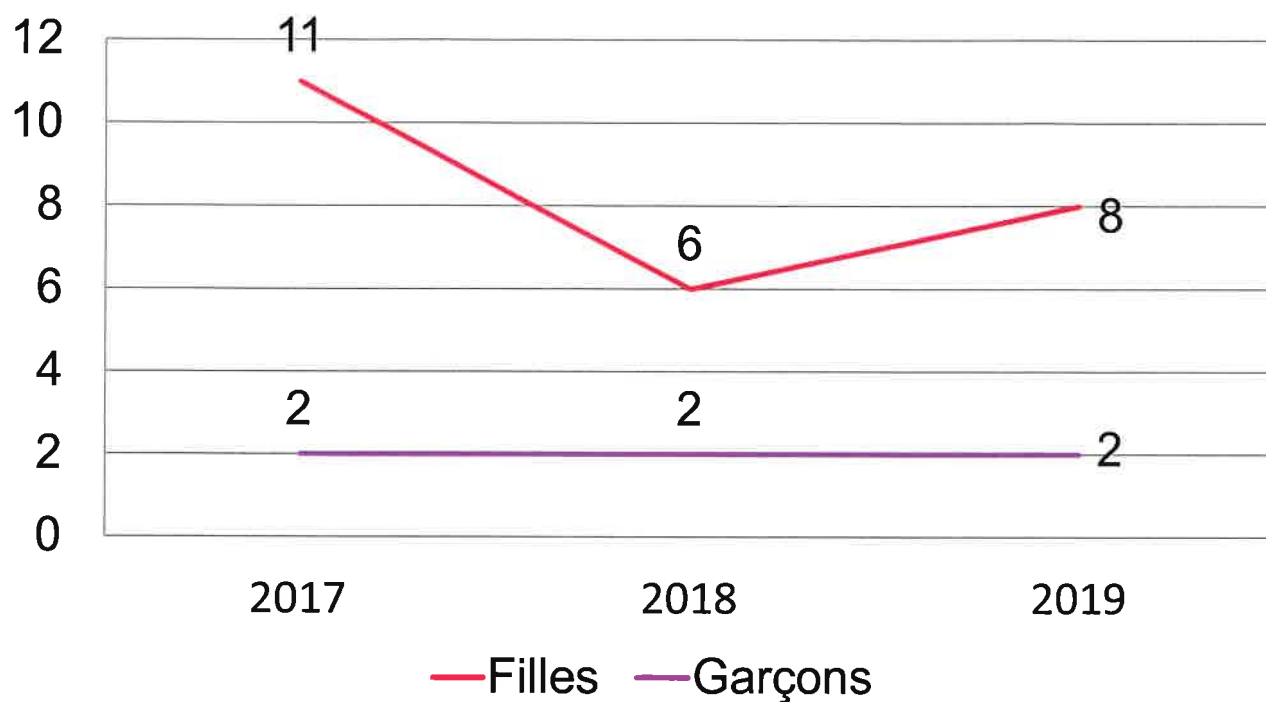
LES JEUNES SORTIS DU CEMR



● Nous constatons qu'en 2019, **56% des jeunes sortis sont des filles** contre 31% en 2018.

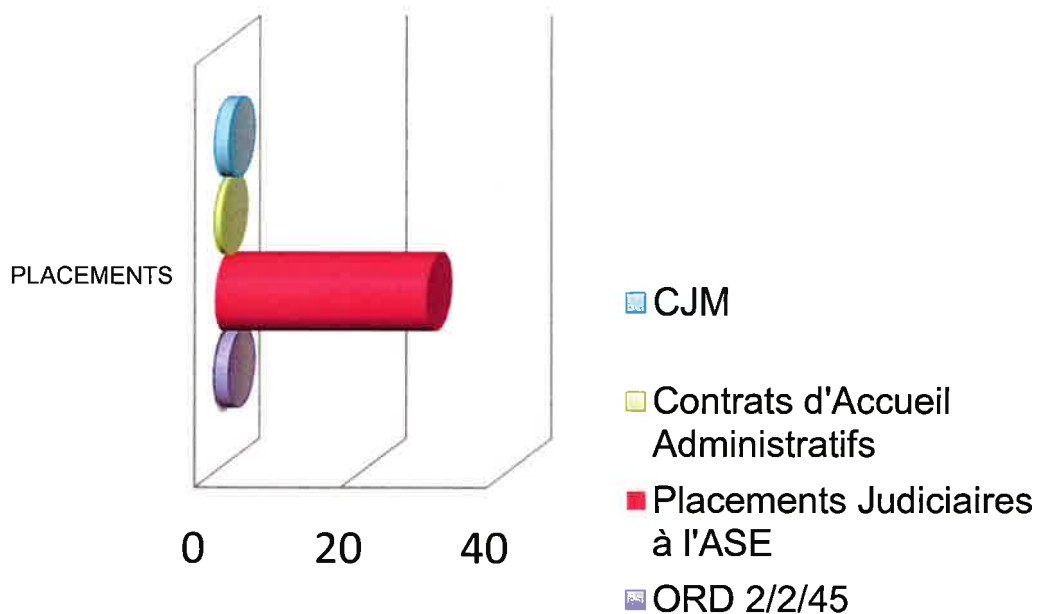
● En 2019, **44% des jeunes sortis sont des garçons**, contre 69% en 2018.

LES JEUNES SORTIS DU FCN



- Nous constatons qu'en 2019, **80% des jeunes sortis sont des filles** contre **20% pour les garçons**.

SITUATION ADMINISTRATIVE DES JEUNES SORTIS DU CEMR

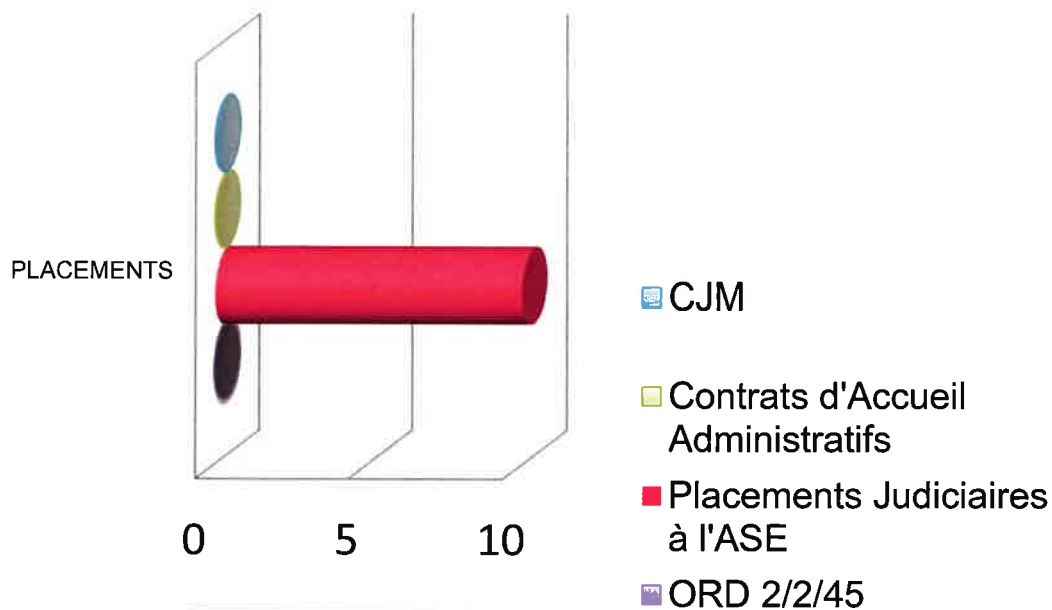


	PLACEMENTS
■ CJM	2
■ Contrats d'Accueil Administratifs	1
■ Placements Judiciaires à l'ASE	29
■ ORD 2/2/45	2

● 85.2% des jeunes sortis en 2019 faisaient l'objet d'un placement judiciaire à l'ASE, contre 77.1% en 2018. **Les placements judiciaires à l'ASE restent la dominante.**

● 5.8% des jeunes sortis étaient placés sur ORD -2-2-45, contre 8.6% en 2018.

SITUATION ADMINISTRATIVE DES JEUNES SORTIS DU FCN

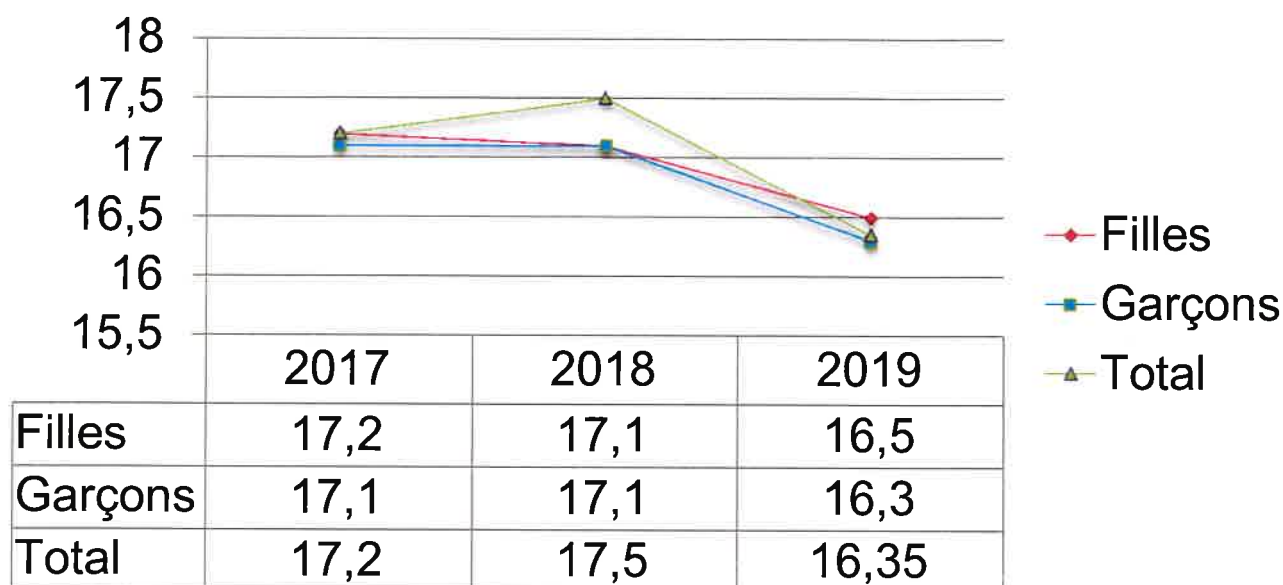


	PLACEMENTS
CJM	0
Contrats d'Accueil Administratifs	0
Placements Judiciaires à l'ASE	10
ORD 2/2/45	0

- La totalité des jeunes sortis en 2019 faisaient l'objet d'un placement judiciaire à l'ASE. **Les placements judiciaires à l'ASE restent la dominante.**

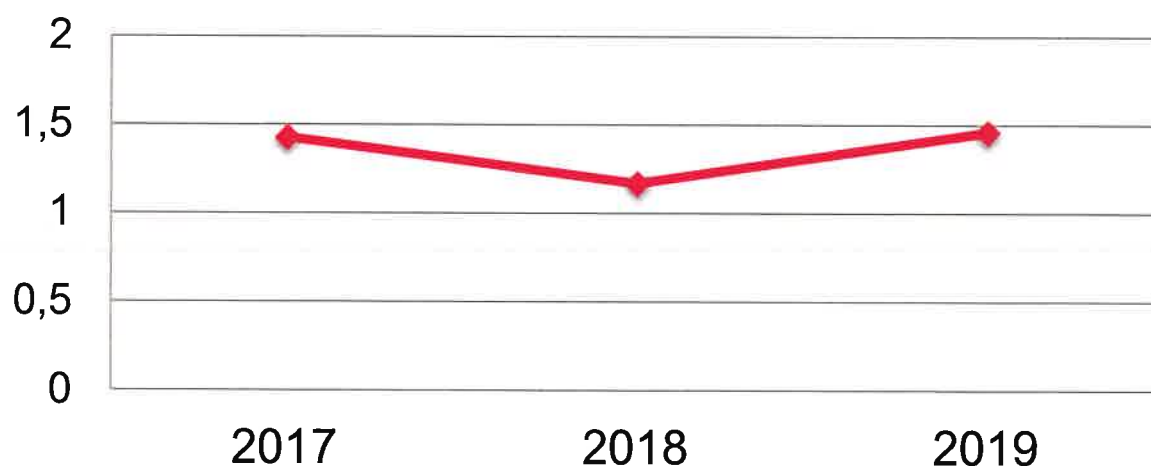
MOYENNE D'AGE A LA SORTIE DU CEMR

Evolution de la moyenne d'âge des jeunes sortis entre 2017 et 2019



- Après 4 années de stabilité, nous observons une **baisse de l'âge moyen des jeunes sortis**, tant chez les filles que les garçons.

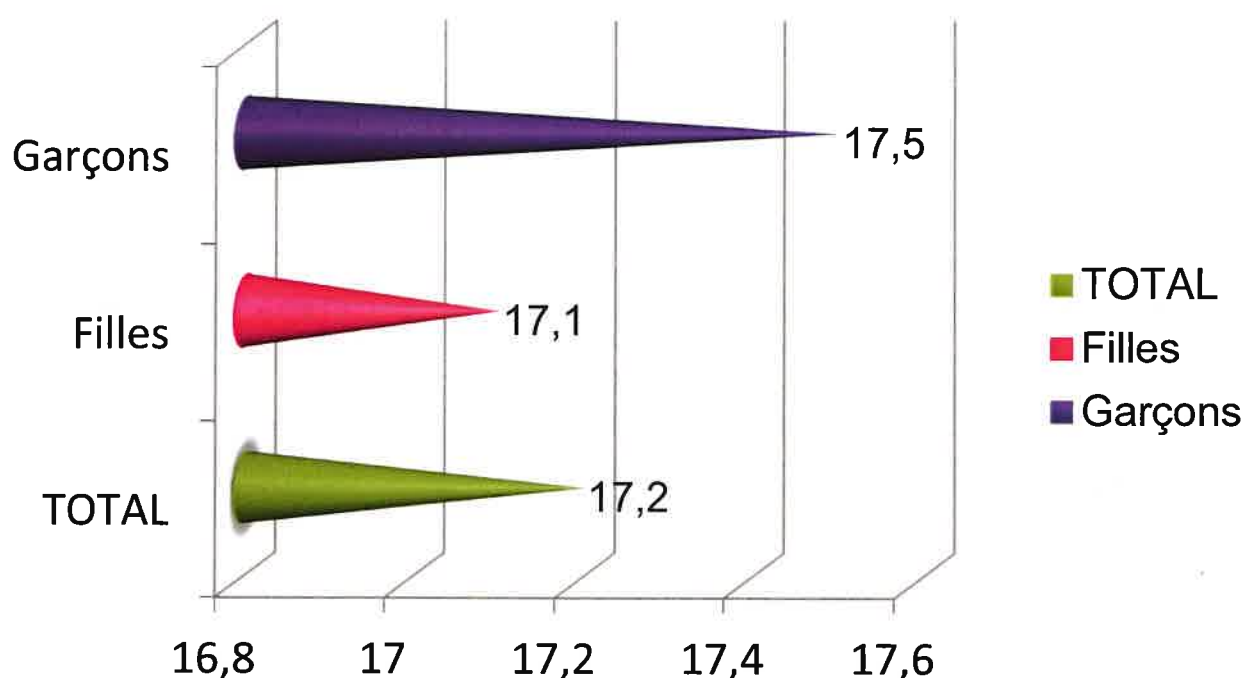
Durée



- La durée de placement qui tendait à diminuer depuis 2016, connaît un **allongement de sa durée en 2019**, avec une moyenne de 1 an et 5 mois.

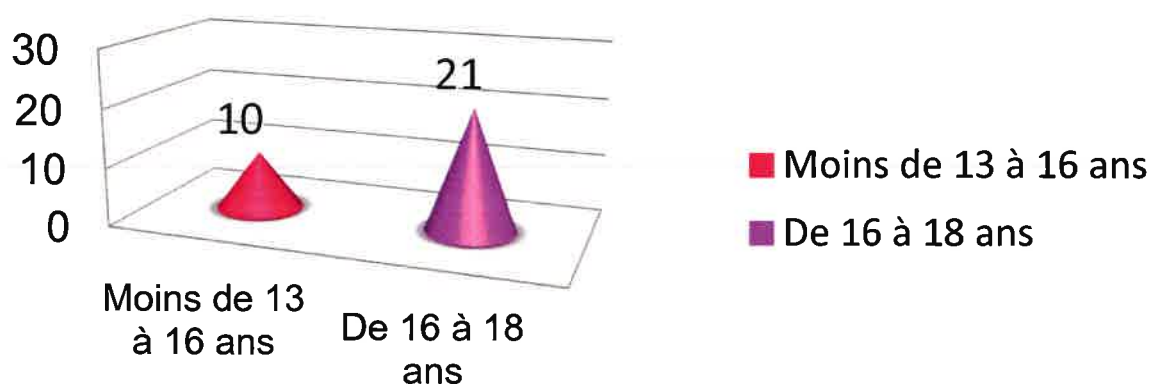
MOYENNE D'AGE A LA SORTIE DU FCN

2019



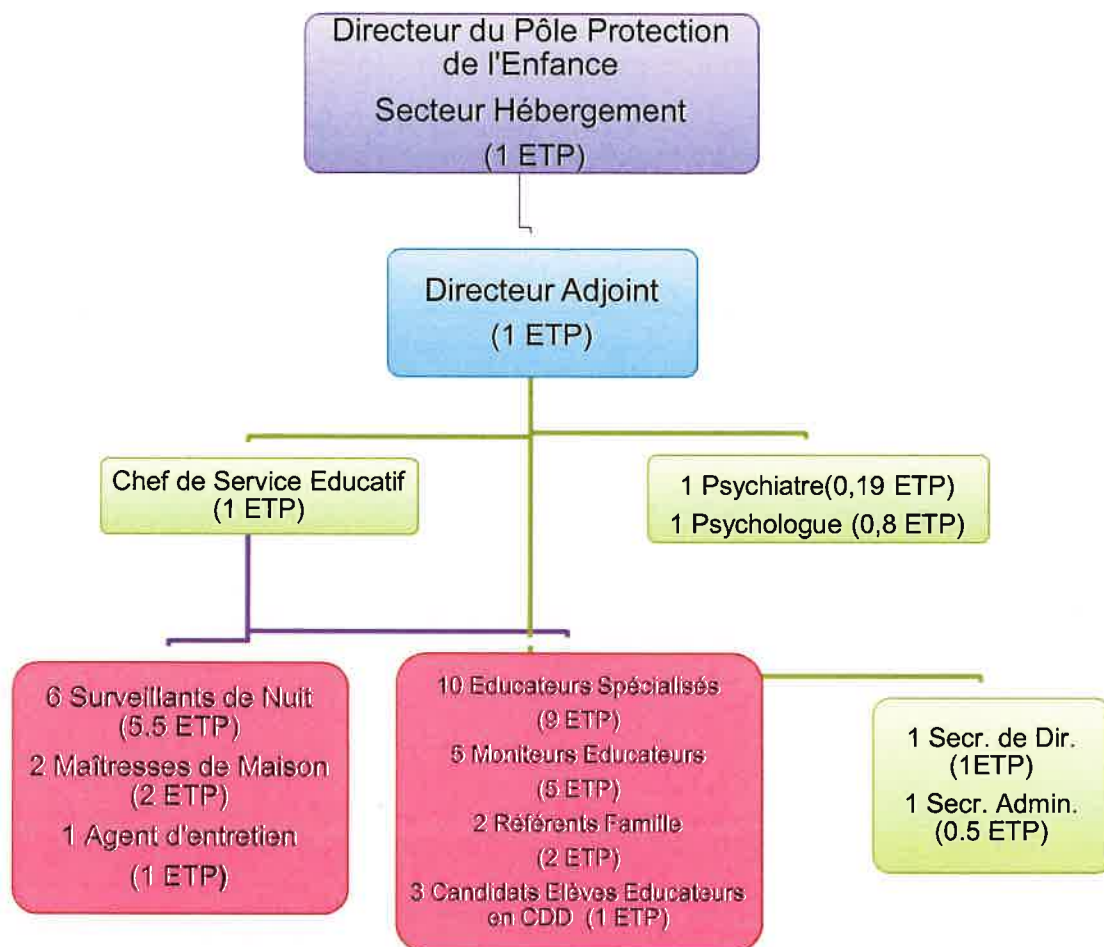
- En 2019, 80% des jeunes sortis du Foyer du Chemin Neuf, étaient âgés de plus de 17ans. Le plus jeune sortis avait 13 ans et 6 mois.

Durée moyenne de séjour en 2019 (mois)



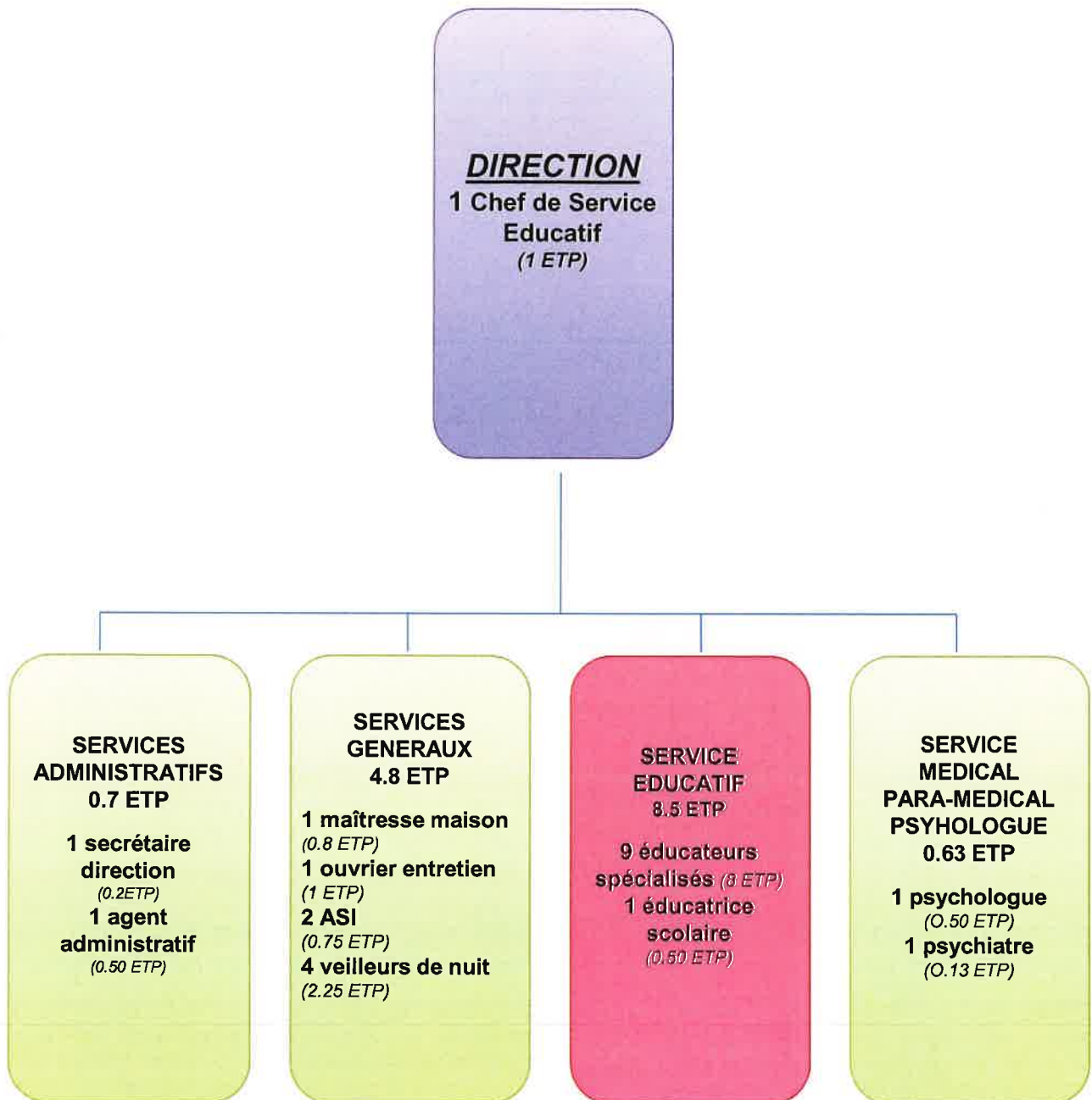
- En 2019, la durée moyenne du séjour des jeunes sortis était de 1 an et 6 mois. Séjour le plus long 4 ans ½, et séjour le plus court 1 semaine.

ORGANIGRAMME DU CENTRE EDUCATIF MARCEL ROZARD



- Le Centre Educatif Marcel Rozard dispose de **30.99 ETP**.

ORGANIGRAMME DU FOYER DU CHEMIN NEUF



- Le Foyer du Chemin Neuf dispose de **15.63 ETP**.

L'activité au sein de l'Espace Familles

L'Espace Familles est conçu pour apporter une plus value au regard des organisations classiques de visites en présence d'un tiers. Sa pertinence est donc étudiée notamment au regard du besoin de distanciation des autres intervenants, ou de la recherche de nouveaux outils favorisant le lien parents-enfants. Lorsqu'un enfant est séparé de ses parents par décision judiciaire, ses parents conservent les attributs de l'autorité parentale qui ne sont pas inconciliables avec la mesure de protection. Le droit de visite et d'hébergement est l'un de ces attributs que seul le juge des enfants peut suspendre ou réduire dans l'intérêt de l'enfant. Celui-ci dispose par ailleurs du droit à conserver des liens avec ses parents. Cela peut se traduire par la mise en place de **visites médiatisées**.

Le Département de Haute Saône s'est doté d'un dispositif spécifique à cette mission permettant la restauration du lien, au sein de sa politique de protection de l'enfance, présentant à la fois des garanties de **lieux sécurés et des compétences professionnelles spécialisées**. Les modalités de visites médiatisés visent à la fois la protection de l'enfant de liens potentiellement dangereux ou impropres à son développement, mais également le soutien aux parents dans leur fonction parentale en vue de l'établissement d'un lien d'attachement satisfaisant entre l'enfant et sa famille (parent, fratrie).

L'énoncé clair de ces **objectifs**, l'évaluation régulière et l'ajustement des modalités de visite, les actions de soutien à la parentalité contribuent à la construction de liens consolidés, permettant d'envisager éventuellement à terme des relations libres entre enfant et parents voire un retour à domicile. L'externalisation du dispositif permet en outre de répondre à une logique de neutralité dans l'analyse de l'évolution du lien, en complément de la vision des équipes éducatives de proximité (lieu de placement et référent de suivi de placement) et de dissocier le temps de visite des réactions parentales à l'opposition au placement. Enfin, l'intervention d'un tiers permet une alternative éducative en cas de conflit entre les parents et l'un ou l'autre des intervenants.

L'Espace familles de Gray a également pour vocation de réaliser une partie des visites fratries validées par le département, le lieu et l'environnement y répondant positivement. Une **Educatrice Spécialisée** formée à la médiation familiale et la pratique des visites médiatisées (1ETP) intervient budgétairement sur l'Espace Famille, sous la responsabilité du **Directeur du Pôle Hébergement**. Des personnels du Pôle hébergement en la personne du **Médecin psychiatre M. HUDELOT**, de la **Psychologue Mme BARBEY** de la **secrétaire et du Chef de Service Educatif M. LAURENCOT** la soutiennent sur ces pratiques professionnelles et l'organisation matérielle. La prestation s'appuie sur 2 axes:

Mettre en œuvre les visites en présence d'un tiers ordonné par jugement, en facilitant les relations entre parents et enfants par l'organisation de temps d'échanges et de partage autour du quotidien en veillant à la sécurité physique et psychique de l'enfant, à la disponibilité des parents, aux conditions d'exercice de la fonction parentale et aux modes relationnels.

Proposer des activités et actions collectives de soutien à la parentalité en développant les capacités des parents à assurer les actes de la vie quotidienne, à éduquer, soigner, protéger, apporter un cadre moral, prendre en compte les besoins de l'enfant en fonction de son âge et de sa personnalité.

Le développement d'actions complémentaires de soutien à la parentalité ou de médiation, la création des outils innovants, complémentaires au présent cahier des charges est envisagé en lien avec le responsable du CMS concerné et les partenaires locaux.

Ces différentes situations permettent aux parents de découvrir des lieux ou des activités accessibles et transposables au sein même de leur famille (bibliothèque, parc de loisirs municipal, médiathèque, musée) L'utilisation des NTI (skype..), de supports reproductibles par les familles, la possibilité de fournir un hébergement « accompagné » (au sein des studios du Pôle Hébergement) pour les parents afin d'élargir un droit de visite avec accord du magistrat constituent des atouts supplémentaires.

L'implantation de l'AHSSEA sur Gray

Cet Espace Familles, s'adosse au pôle hébergement de l'AHSSEA qui est représenté sur Gray par une Antenne du Centre Educatif Marcel ROZARD et une capacité d'accueil de 18 jeunes en Internat. Une unité de vie de 12 lits, un appartement en semi-autonomie « le Cube », 5 studios pour des hébergements en partenariat avec l'AFSAME et le FJT de Gray pour un public MNA ou autre.

- L'**AHSSEA** qui intervient sur 3 secteurs (Handicap, Protection de l'Enfance et Insertion Adaptation et Intégration des adultes) s'est engagée dans une **logique de mutualisation des ressources humaines et de sa logistique**, afin de faire des économies d'échelle et d'instaurer de la transversalité des compétences et des actions. Ainsi sur ce même site de l'AHSSEA de Gray, sont accueillis depuis plus d'une année les Antennes de Gray de l'AEMO et du SSP ainsi qu'une prestation de l'Espace Rencontre. Cette proximité du Pôle Hébergement et du Pôle Milieu Ouvert de la Protection de l'Enfance nous permet de **rendre plus efficiente la mise en œuvre des missions par le décloisonnement des institutions**.

Cela nous permet de **co-construire le parcours des usagers** de la protection de l'enfance et de favoriser la lisibilité et la visibilité des actions de l'AHSSEA. Cette mutualisation s'est poursuivi avec l'accueil mi-mars 2019 des bureaux du SAMN au rez-de-chaussée de la structure de Gray. Nous pouvons ainsi, partager entre services de l'AHSSEA et pour le public accueilli une grande salle d'activité, un parc, une cuisine pour des ateliers éducatifs et un atelier de soins esthétiques.

La décision d'orientation vers l'Espace Familles dépend des commissions locales, elle précise les objectifs poursuivis, la durée d'intervention et les critères d'évaluation.

Ces éléments sont communiqués aux parents lors d'un premier entretien de présentation à l'Espace Familles par le référent. La visite est organisée en référence au jugement et aux orientations de la commission locale d'admission.

L'Espace Familles organise et diffuse les calendriers des visites, prépare avec les parents la rencontre avec l'enfant et en assure le bilan avec eux. La visite a lieu sous le regard direct et avec médiation du tiers professionnel. Elle se déroule prioritairement dans les locaux de l'Espace Familles.

L'Espace Familles travaille en association étroite avec les professionnels intervenant dans le suivi de l'enfant et de ses parents. En préalable à chaque visite, il vérifie auprès de l'accompagnant de l'enfant les derniers éléments de contexte pouvant influencer les conditions ou le contenu de la rencontre. Il lui rend compte verbalement du déroulé de la visite à chaque départ de l'enfant afin que soit assurée la continuité de la prise en charge. Il note sur fiche synthétique les observations de chaque RDV et les communique de suite par mail au référent. Il signale de suite les incidents importants et les confirme par écrit sous 24h au travailleur social de suivi de placement et à l'institution de placement.

L'Espace Familles rédige un rapport par période de 6 mois, et à échéance de la mesure de placement, transmis au responsable d'équipe garant du parcours.

Les Espaces Familles s'assurent de la **qualification du personnel** dans les domaines du développement de l'enfant, de la relation, de **la médiation** ainsi que de ses capacités à développer de nouveaux outils et partenariats.

Les travailleurs sociaux vont rechercher à **associer les parents dans toutes les actions mises en place** dès l'entretien de présentation, en reprenant avec eux les attendus du jugement et des objectifs définis avec le CMS, en **les questionnant sur leur conception et leur attentes des VM et en les associant au calendrier et aux contenus des VM.**

Les travailleurs sociaux proposent un **accueil bienveillant aux parents, aux enfants et aux accompagnants (Famille d'accueil ou institution)**. Dans une visite médiatisée seront évoqués tous les moments du quotidien, en utilisant des supports tels que les jeux de société, les ateliers cuisine etc. ...

Des espaces dédiés aux enfants et aux ados dans les locaux sont aménagés pour recréer un contexte chaleureux et sécurisant.

En quelques chiffres :

2019	Visites Médiatisées			Visites Accompagnées			Visites Familles	
	Familles	Enfants	Nbre visites dt annulées	Familles	Enfants	Nbre visites dt annulées	Situations	Rencontres
JANVIER	24	28	44 dont 7 annulées	3	4	6 dont 2 annulées	9	6
FEVRIER	22	26	41 dont 8 annulées	4	6	6	9	3
MARS	21	26	35 dont 6 annulées	4	6	8 dont 1 annulée	9	10
AVRIL	23	30	37 dont 5 annulées	5	7	10 dont 3 annulées	9	9
MAI	24	32	46 dont 6 annulées	5	7	10	9	2
JUIN	25	30	40 dont 6 annulées	5	7	7 dont 2 annulées	8	2
JUILLET	23	23	50 dont 2 annulées	4	5	7 dont 1 annulée	8	8
AOUT	22	24	27 dont 3 annulées	3	3	5 dont 1 annulée	6	4
SEPTEMBRE	24	28	32 dont 2 annulées	3	3	4	6	3
OCTOBRE	25	31	47 dont 5 annulées	3	4	6 dont 2 annulées	5	5
NOVEMBRE	27	34	40 dont 4 annulées	3	4	4 dont 1 annulée	5	1
DECEMBRE	27	34	46 dont 4 annulées	3	4	1	5	4
Moy / 2019	23,9	28,8	40,4 dont 4,8 annulées	3,8	5,0	6,2 dont 1,08 annulées	7,3	4,8

○ En premier retour, nous pouvons affirmer qu'une majorité des parents et des enfants apprécient ces lieux plus neutres qu'un CMS en termes de représentation. Les professionnels y travaillant apportent également une image plus distanciée mais toute aussi efficace de la protection de l'enfance.

Note de Synthèse Centre Educatif Marcel Rozard et son Antenne de Gray (Pôle Hébergement Protection de l'Enfance)

Nous avons réalisé en 2019 au Centre Educatif Marcel Rozard et son Antenne de Gray :

- 15757 journées à l'Internat dont 908 en MNA et 175 en ORD 2-2-45
- 8473 journées en PEAD
- 1557 journées en Service de Suite

Nous avons suivi 109 jeunes au cours de l'année 2019 et avons réalisé 53 admissions pour 44 sorties.

76 jeunes étaient présents le 31 Décembre 2019 selon une répartition des prises en charge qui se décompose comme suit :

- 68.55% à l'internat
- 25.55% au PEAD
- 65.9% au Service de Suite

Le placement comme séparation physique n'est plus la seule réponse à apporter aux situations rencontrées et même si nous avons pu préserver des hébergements différenciés dans nos dispositifs et développer le PEAD, notre expérience autour de l'accueil des adolescents montre la nécessité de penser différemment l'exercice de nos missions.

Nous avons à prendre en charge, à accompagner, en grande majorité, des adolescents, qui ont connu plusieurs types de prises en charge, que ce soit en famille d'accueil, dans d'autres établissements voire en secteur psychiatrique. Ces adolescents sont, pour la plupart, peu réceptifs à un accueil classique en internat, et vouloir les contenir dans les murs de l'institution relève souvent du défi, amène des phénomènes de violence et d'attaque du cadre de placement, préjudiciable à l'adolescent lui-même et à l'équipe chargée de l'aider.

L'historique de l'accueil des adolescents au sein du Pôle hébergement, nous montre la nécessité d'avoir un dispositif adaptable en permanence :

- Entre l'accueil d'urgence et l'orientation rapide.
- L'accueil à moyen et long terme auprès d'adolescents inscrits à minima dans un projet.
- L'accueil d'adolescent en grosses difficultés, orientés au CEMR et son antenne de Gray en « bout de chaîne », et qui nécessite du temps, des moyens humains et des compétences pour les prendre en charge.

Ces expérimentations ont permis de mesurer la nécessité d'accompagner certains adolescents confiés, autrement. Selon des techniques d'interventions de type séquentielle par exemple avec un lieu d'accueil minimal (tiers), dans le cadre d'un PEAD ou en construisant un parcours coordonné entre plusieurs acteurs du champ du sanitaire ou du médico- social.

Il s'agit de partir de là où en est le jeune et de garder et de travailler ce « lien » même fragile, qui va faire fil rouge dans l'évolution des situations.



CONCLUSION

○ Pour un grand nombre des adolescents accueillis au Pôle Hébergement **la question de l'abandon est prégnante, réactivée par cet âge de l'adolescence**. Une écoute réelle accompagnée de la réflexion qui en découle permet d'**apporter des réponses**.

- Ces adolescents peuvent paraître insaisissables, écorchés, en errance, perdus, souffrants, etc. ... Le lien avec eux est toujours en question, entre arrachement et attachement, souvent dans le trop ou le pas assez, rarement à la bonne distance avec souvent perte de repères et de confiance. *L'adulte ne fait plus ni foi, ni cadre.*

- Ces adolescents nous cherchent du côté de ce qui manque de fait, le lien, lorsqu'il se crée est souvent attaqué en recherche de la preuve de cet inconditionnel que nous ne pouvons offrir ou pour se détacher de ce que l'adolescent pourrait ressentir d'une tentative d'emprise. **Ils ont leur identité à construire malgré, avec, contre, pour...**

- ▶ Cela exige du Pôle hébergement de pouvoir **fournir un cadre d'accueil** spécifique et **adapté** à sa problématique. Il serait vain d'exiger de l'adolescent ce qu'il ne peut faire, ce qu'il n'est pas encore capable de réaliser. L'idée majeure procédant de cet accompagnement est de **ne pas dévaloriser le sujet, ni d'accentuer ses difficultés**.

Cette **prise en charge** doit être suffisamment souple pour être **modulable** et modifiable en **fonction de qui est le sujet et de son évolution**. Il doit aussi être solide pour résister aux attaques de l'adolescent qui essayera de le mettre à mal, de le détruire en tentant de rejouer la scène de l'abandon. Cette souplesse et cette solidité en font un cadre contenant qui permet d'apporter aux adolescents **sécurité physique et psychique**.

Pour les professionnels, il s'agit là du dilemme de l'équilibriste, trouver le point précis entre équilibre et déséquilibre pour continuer d'avancer sur le fil tendu d'un point à l'autre avec légèreté.

○ La nécessité **d'organiser le lieu de vie des adolescents de façon très différente**, tout en maintenant une vie de groupe sereine, demande à tous les professionnels intervenant au Pôle Hébergement **d'être disponibles, réactifs et la nécessité d'être bienveillant, non jugeant, de ressentir de l'empathie implique une prise de recul et une réflexion sur ce qui est à l'œuvre dans la relation.** Ainsi devient-il possible de ne pas céder à la tentation de modeler l'autre à son image et d'éviter de se « coincer » dans un fonctionnement rigide.

• L'équipe se doit aussi et surtout d'être en accord sur les **exigences minima imposées à chaque jeune pour autoriser la vie collective.** Le « sur-mesure » de l'exigence imposée à un individu en harmonie avec les contraintes minimales nécessaires à un éprouvé de la vie ensemble. **Ce sont les valeurs qui feront contenance (respect, équité de traitement, partage, solidarité, bienveillance) plutôt qu'un règlement.** Les interdits fondamentaux sont bien évidemment énoncés (ceux communs à toute société humaine). Ils sont du côté de la Loi.

♦ Cela implique d'être à l'écoute de chacun et de tous ses collègues, dans le respect des idées de chacun. Chaque professionnel au nom de l'équipe et de l'institution devient implicitement, explicitement et surtout symboliquement porteur et garant des limites et du cadre.

▷ Un nouveau CPOM se profile devant nous : ces éléments de réflexions doivent en être le « ciment » avec une équipe et une organisation en capacité de moduler ses prises en charges et ses accompagnements par rapport aux problématiques énoncées par ces jeunes et leur environnement familial et social.

Rapport rédigé et mis en page par Marie Ange ORHAN sur un formatage réalisé par Alexia GRENOUILLET.

Un grand merci aux cadres et aux équipes du CEMR et de son Antenne de Gray qui ont contribué aux résultats présentés dans ce rapport et sont au service des usagers au quotidien.

Jean-François MARTZLOFF
Directeur du Pôle Hébergement
Protection de l'Enfance / AHSSEA